

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

Paris, le 5 octobre 2018

Direction des affaires maritimes  
Sous-direction des activités maritimes  
Bureau de la vie des services

Affaire suivie par : Constantin de Pontbriand  
constantin.de-pontbriand@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 01 40 81 15 99

**Relevé de conclusions de la réunion intersyndicale DAM/OS du 21 septembre 2018**

*NB : ce document synthétise les principaux points et conclusions de la réunion mais n'a pas vocation à en retracer l'intégralité des échanges.*

**Liste des participants :**

- **Organisations syndicales (OS) :** Sélim MENTALECHETA (FO), Stéphane CLUZEL (FO), Bernard OGOR (FO), François DAMBRON (FO), Stéphanie FERRARI-PAILLET (FO), Patrick HOUSSAIS (FO), Christophe BLEYNIE (FO), Michel LELIEVRE (CGT), Yann GUIHENEUF (CGT), Steeve GARBE (CGT), Bruno SELLIN (CGT), Dominique MAINGRAUD (CGT), Bastien SIMONNET (CGT), Nicolas MAYER (CGT), Loïc MOYAUX (UNSA DD), Patrice BEAULIEU (UNSA DD), Pascal BRANTONNE (UNSA DD), Marc DAVID (UNSA DD), Stéphane KERAUDRAN (CFDT), Pierre OUDIN (CFDT), Bertrand MAILLARD (CFDT), Christine DREAN (CFDT), Jean-Claude DESSERT (CFDT), Jean-François ALBERT (FSU), Pascal BOSSEE (FSU), Catherine CHOLTUS (FSU), Nathalie GUILLON (FSU)
- **Administration :** Thierry COQUIL (DAM), Isabelle TANCHOU (DAM/SDAM), Rémi MEJECAZE (DAM/AM3), Yves DAMAY (DAM/AM3), Hugo CARPENTIER (DAM/AM3), Constantin DE PONTBRIAND (DAM/AM1), Marc CHAPALAIN (ENSAM), Céline LEMAIRE (DRH/Service pilotage des moyens et des réseaux RH).

\*  
\* \*

**1. Chantier 4 relatif à la modernisation du DCS**

La réforme du DCS s'inscrit dans une démarche de modernisation des moyens et d'amélioration de la capacité de contrôle, notamment en termes de présence à la mer pour les moyens hauturiers. Il s'agit bien au total d'augmenter les capacités de contrôle pour tendre vers la satisfaction de l'objectif affiché par la DPMA de 20% de contrôles supplémentaires dans les 5 prochaines années,

et pour répondre aux objectifs croissants de la DÉB. Malgré les contraintes budgétaires, un investissement très significatif est envisagé pour le DCS, sans objectif de réduction des effectifs globaux du dispositif.

La phase d'objectivation des besoins prend fin. Lui succédera une réflexion sur le dimensionnement et le positionnement des moyens. La DAM indique que rien ne peut être décidé à ce stade et qu'un nouveau patrouilleur ne pourra être acheté que si se dégage une vision claire de ce qui pourra être fait d'un point de vue stratégique sur les prochaines années. L'audit sur l'action de l'État en mer (AEM) demandé lors du CIMER 2017 et l'enquête de la Cour des comptes sur le rôle de la Marine nationale dans l'AEM seront des paramètres qui pourraient se révéler dimensionnants. Dans tous les cas, la mise en service éventuelle d'un nouveau patrouilleur supposera la suppression de 2 vedettes régionales. L'objectif est d'avoir pris une décision d'ici la fin de l'année.

## **2. Chantier 9 relatif à l'ENSAM**

Le déménagement de l'ENSAM sur le site du Havre aura lieu au plus tard en 2021. Dans la lettre de mission qu'il lui a transmise en août, le directeur des affaires maritimes a appelé l'attention du directeur de l'école sur la gestion de la relocalisation, notamment sur le dialogue social.

Par ailleurs, il est vraisemblable que l'ENSAM doive à terme être rapprochée d'autres entités, en privilégiant la composante métier. Fusionner l'ENSAM et l'ENSM permettrait par exemple de créer des synergies entre les formations des deux écoles et de diversifier les publics.

Concernant les formations, l'ENSAM doit produire la compétence la plus adaptée à ce que sont nos métiers aujourd'hui et pouvoir répondre aux enjeux de demain. Cela impose de rénover de manière permanente les référentiels de formation. Le conseil d'orientation qui se tiendra le 13 novembre 2018 sera l'occasion de définir plus précisément les orientations à venir de l'ENSAM.

Il est nécessaire que l'administration chargée de la mer continue à se positionner sur la gestion des compétences pour être en mesure d'investir de nouveaux domaines stratégiques (gestion de la biodiversité et de la ressource halieutique, éolien en mer...).

## **3. Chantier 7 relatif au guichet unique marins, navires et armements**

Ce projet doit être mis en parallèle avec les objectifs de la circulaire du 24 juillet 2018 sur l'organisation territoriale des services publics, en particulier concernant certains métiers des affaires maritimes qui font partie des priorités : gestion des risques, contrôle, inspection, environnement. Dans ce contexte, la DAM veillera à préserver les métiers maritimes.

\*  
\* \*

La prochaine réunion intersyndicale, se tiendra le mardi 20 novembre 2018

  
Le directeur des affaires maritimes  
Thierry COQUILLON